

" Accueil collectif de Mineurs pour enfants en situation de handicap et enfants sans handicap"

Projet de Création



Préambule



Les Porteuses du projet

Brigitte Latapie est professionnelle de l'animation spécialisée auprès des personnes en situation de handicap depuis huit ans. Ses interventions lui ont permis de constater le problème de l'intégration des enfants en situation de handicap dans un contexte « ordinaire».

Elle est aussi maman d'un enfant handicapé qui a pu intégrer une école et un centre de loisirs en milieu ordinaire jusqu'à ses treize ans, ensuite son enfant est rentré dans un centre spécialisé pour y apprendre un métier. Déçue que son enfant ne puisse pas vivre avec les autres enfants de son âge, mais aussi en tant que professionnelle de l'animation , elle souhaite créer un accueil collectif de mineurs ouvert à tous les enfants dans la limite du raisonnable.

Je lai rejoint car le projet m'intéressait. Je suis une jeune femme handicapée, qui a suivi sa scolarité dans un milieu ordinaire jusqu'au CE1. Je suis ensuite allée dans plusieurs centres spécialisés où j'ai obtenu mon baccalauréat et ma formation professionnelle, pour retourner dans le milieu ordinaire à la recherche d'un emploi et c'est là que je me suis heurtée aux préjugés en matière de handicap. Pour beaucoup de personnes, le handicap est synonyme d'incapacité parce qu'elles ne le connaissent pas.

En créant un accueil de loisirs pour tous et en élargissant cette idée petit à petit en France, les enfants seront sensibilisés à la différence et une fois adulte la personne handicapée aura plus de facilité à s'intégrer.



Le public de l'accueil de loisirs

La capacité d'accueil du centre de loisirs sera d'un maximum de 15 à 25 enfants par jour d'ouverture, repartis en deux voir trois groupe d'âges les petits (6-8ans), les moyens (8-12ans) et les grands (14-17 ans). Cette moyenne de participation permettra l'accueil sur une année de près de 80 enfants différents dont près de 40 enfants en situation de handicap. L'objectif du centre de loisirs sera de répondre en moyenne à 92% des demandes d'inscription d'enfants handicapés .

Il s'agira d'enfants présentant des déficiences motrices, intellectuelles ou sensorielles, ainsi que des enfants polyhandicapés ou présentant des problèmes médicaux importants (épilepsie, assistance respiratoire...). L'accueil de chaque enfant fera l'objet d'un entretien préalable avec la famille et dans certains cas, d'un dispositif spécifique d'accueil garantissant la sécurité de l'enfant. Le principe de l'accueil sera de réserver 1/3 des places à des enfants porteurs de handicap physique, intellectuel ou sensoriel et ce quel que soit leur mode de prise en charge ou de scolarisation habituelle.

Tout sera prévu pour favoriser le bon accueil de l'enfant et de sa participation aux activités grâce à la présence permanente d'un directeur(trice) et de son adjoint(e), d'un taux d'encadrement plus important, d'animateurs spécialement formés, à la petite taille du groupe d'enfants accueillis et la préparation soignée et adaptée des activités. Notre projet permettra aussi la création de 10 emplois.

Les Objectifs de l'accueil de loisirs

Contribuer: au changement du regard sur les personnes en situation de handicap, en favorisant, dès le plus jeune âge, la rencontre entre enfants handicapés et valides.

Maintenir: pour les enfants handicapés, un lien social avec les enfants valides de leur âge.

Différence: avoir une approche de la différence

Permettre: aux enfants handicapés de sortir du milieu protégé (contexte spécialisé parfois contraignant et lourd...)

Permettre: aux familles de « souffler », en leur permettant de bénéficier de solutions de « répit », le mercredi et lors des vacances scolaires.

Développer: leurs capacités d'autonomie et l'estime (confiance en soi) à travers les loisirs et échanges avec les enfants valides.

Favoriser: la reprise d'une activité professionnelle des parents d'enfants en situation de handicap, en leur permettant de bénéficier de solutions d'accueil pour leur enfant, en complément de leur scolarité ou prise en charge médicosociale-sociale.

Intégrer: les enfants en situation de handicap dans un lieu « ordinaire » adapté à leurs besoins.

Sensibiliser: les enfants « ordinaires » à la différence et la notion du handicap.